



**REGLEMENT
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2023**

CHAMPIONNAT



TREC EN ATTELAGE

DU 16 AU 17 SEPTEMBRE 2023 – MONTOULIERS (34)

Période de qualification	Clôture
Du 10 octobre 2022 au 27 aout 2023	Lundi 28 aout 2023

SOMMAIRE

Conditions générales	2
Conditions de participations	2
Conditions de qualifications	2
Barèmes techniques	3
Prix	3

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de TREC en attelage, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Conditions générales

Sur cet événement, un cheval et/ou un meneur ne peuvent concourir qu'un seul championnat de France. Pour tous les championnats des couples peuvent être sélectionnés par la Direction Technique Nationale. L'accès à un championnat est conditionné par un nombre de points minimum à obtenir dans la division et l'indice du championnat visé.

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance.

Conditions de participations

PARTICIPATIONS MENEUR ET EQUIPIER

CHAMPIONNATS	AGE DU CONCURRENT	NIVEAU MINIMUM DU MENEUR	AGE MINIMUM DE L'EQUIPIER	LFC
Epreuves Solo et Paire	13 ans et moins	Galop 4	18 ans	Club minimum
	de 14 à 17 ans		18 ans	
	18 ans et plus	-	12 ans	
Epreuves Team	18 ans et plus	-	2 équipiers dont 1 majeur	

PARTICIPATIONS PONEY/CHEVAUX

Procédure de changement d'équidé :

Pour toutes les épreuves du Championnat de France le changement d'équidé est soumis à la procédure suivante :

- Le déclarer la veille de la première épreuve du championnat auprès du président de jury ;
- Avoir vérifié que les conditions de participations sur le Championnat de France de l'équidé remplaçant sont respectées, sous peine de disqualification ;
- Savoir que l'équidé déclaré forfait est définitivement écarté du Championnat de France;
- S'acquitter d'un montant d'engagement supplémentaire de 50 euros.

Conditions de qualifications

QUALIFICATIONS MENEUR

En épreuves TREC en attelage :

- Club 1 : 5 points
- Club Elite : 5 points
-

Les conditions de qualifications pourront être adaptées si les conditions sanitaires et les mesures gouvernementales les accompagnant, impactaient la saison de compétition.

Barèmes techniques

CHAMPIONNATS	BAREMES TECHNIQUES
Club 1 Solo	Club 1 Solo
Club Elite Solo Club Elite Paire Club Elite Team	Club Elite

Prix

Le meneur et le/les équipier(s) navigateur sont appelés à la remise des prix.